

PARENT

Civilité Monsieur Madame

Nom Prénom

Tél. fixe Portable

Email

Adresse

JEUNE

Civilité Garçon Fille

Nom Prénom

age Portable

Email

établissement scolaire Classe

professeur principal

OBJECTIFS

Ambitions scolaires

.....

.....

.....

Démarche (qui est à l'origine de ma demande)

.....

.....

AUTORISATION

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer à la Ste Jeune Académie.

J'autorise mon enfant à rentrer seul Oui Non

J'autorise la Ste Jeune Académie à transporter mon enfant par les moyens jugés utiles (déplacements sur les lieux d'activité) et prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant (transport, hospitalisation, anesthésie générale...)

J'autorise la ville de Sainte Geneviève des Bois à utiliser les photos et vidéos où figure mon enfant (réalisées dans le cadre des activités de la Ste Jeune Académie et du service Jeunesse), dans les publications municipales et sur le site Internet de la ville.

Oui Non

Le

Signature

STRUCTURE D'ACCUEIL

NOMBRE DE SÉANCES

.....

JOURS DE PRÉSENCE

COLLÉGIENS :

- LUNDI / JEUDI
- MARDI / VENDREDI
- CAS PARTICULIER

LYCÉENS :

- SCIENCES
- LITTÉRATURE

MONTANT MENSUEL

.....

MONTANT TRIMESTRIEL

.....

Ste Jeune Académie

61 av. Normandie Niemen

☎ 01 69 25 88 10

Médiathèque

12 avenue de la Liberté,

Place Dimitrov

La Héronnière

Rue François Villon, bâtiment Anjou

☎ 01 69 46 36 01

Espace Multimédia

8 rue A. Briand

☎ 01 69 25 88 10

Danielle Casanova

38 rue Danielle Casanova

☎ 01 69 25 16 77

Parc Pierre

Rue Léo Lagrange

☎ 01 60 15 31 55

ENGAGEMENTS DU JEUNE

Je soussigné(e) m'engage à :

- ⇒ Respecter les jours et les horaires de mes séances,
- ⇒ Fournir le travail nécessaire à l'accomplissement des mes objectifs futurs,
- ⇒ Respecter le calme durant mes séances,
- ⇒ Respecter les autres,
- ⇒ Respecter le lieu d'accueil, le matériel mis à disposition,
- ⇒ Venir, même si je n'ai pas de devoirs à faire,
- ⇒ Aider les autres selon mes compétences et ma disponibilité,
- ⇒ Accepter le travail et/ou activités proposés par les intervenants.
- ⇒ Apporter mes livres scolaires, carnet de correspondance, cahier de texte nécessaires pour un travail de qualité.
- ⇒ **Participer selon mes disponibilités aux activités proposées par la SJA (journées citoyennes, parcours)**

DATE ET SIGNATURE

ENGAGEMENTS DE LA STE JEUNE ACADEMIE

L'éducation est une préoccupation majeure de la municipalité. L'essentiel est de donner aux jeunes toutes les clés pour réussir. La Sainte Jeune Académie soutient les jeunes ayant besoin d'une aide, d'un appui, à côté de l'école et ainsi favorise leur épanouissement, leur autonomie et lutte contre le décrochage scolaire.

De ce fait, la Sainte Jeune Académie s'engage à :

- ⇒ Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches susceptibles d'améliorer leurs résultats scolaires.
- ⇒ Elargir les centres d'intérêt des adolescents en proposant une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- ⇒ Encourager leur apprentissage des valeurs citoyennes à travers l'intégration d'un parcours dans le cadre du dispositif d'accompagnement et des actions spécifiques tout au long de l'année.
- ⇒ Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.
- ⇒ Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- ⇒ Les enfants inscrits à la Sainte Jeune Académie sont automatiquement inscrits au service municipal de la jeunesse et pourront, s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées.

DATE ET SIGNATURE

ENGAGEMENTS DES PARENTS

M., Mme en inscrivant mon enfant à la Ste Jeune Académie, pour suivre les séances d'accompagnement à la scolarité, je m'engage pour l'année à :

- ⇒ Suivre et vérifier le travail scolaire de mon enfant,
- ⇒ Faire le point régulièrement avec les responsables de la Ste Jeune Académie,
- ⇒ Respecter les horaires des séances,
- ⇒ Participer aux entretiens trimestriels autant que possible,
- ⇒ Contrôler la régularité de la fréquentation à l'accompagnement de mon enfant,
- ⇒ **Prévenir de tout retard ou toute absence en appelant la structure et/ou l'intervenant.**

DATE ET SIGNATURE

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les conditions d'inscription dans la mesure des places disponibles :

- Avoir entre 11 et 17 ans
- Habiter Sainte-Geneviève-des-Bois
- Remplir la fiche de renseignements signer et adhérer au règlement intérieur
- Remplir la fiche d'inscription à la Ste Jeune Académie
- Remplir une fiche sanitaire et un bulletin d'inscription du Service Jeunesse

L'inscription ne se fera qu'avec la totalité des documents demandés ci-dessous :

- 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent ou le cas échéant indemnités ASSE-DIC ou RSA ou pension invalidité ou rente d'accidents de travail ou d'indemnités journalières
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Notification C.A.F (n° allocataire caisse allocation familiale)
- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus de chaque parent
- Le carnet de santé de mon enfant (vaccins)

Tout dossier incomplet sera automatiquement retourné.

Les jeunes s'inscrivent pour 3 mois renouvelables automatiquement et s'engagent à suivre régulièrement les séances (même s'il n'y a pas de devoirs donnés par les enseignants).

En cas d'absences fréquentes et non excusées et/ou en cas de non respect des engagements pris par le jeune et ses parents, le responsable de la Sainte Jeune Académie pourra, après entretien, prendre les dispositions nécessaires.

Les parents peuvent mettre fin à l'inscription de leur enfant à la fin du premier cycle de 3 mois, soit par courrier, soit lors d'un rendez-vous avec le responsable et sont invités dans les deux cas à compléter le document prévu à cet effet afin que l'inscription ne soit pas reconduite et éviter ainsi que des paiements soient exigés.

Les parents s'engagent à régler, avant le 15 de chaque mois, le montant des heures d'accompagnement scolaire au tarif défini par les revenus du foyer fiscal ; les paiements devant être effectués avant le 15 de chaque mois pour un paiement mensualisé et avant le 15 du premier mois pour un paiement au trimestre.

Choix du mode de paiement : mensuel trimestriel

A défaut de paiement et conformément aux engagements pris par les parents, la Sainte Jeune Académie se réserve le droit de suspendre (jusqu'à régularisation de la situation) voire de mettre fin à l'inscription du jeune dans le dispositif d'accompagnement municipal.